



## Communiqué de presse – 4 février 2009

Un certain nombre de clubs professionnels de rugby et leurs dirigeants ont été entendus depuis le 03 Février 2009 par la police judiciaire dans le cadre d'une plainte déposée par la Fédération Française de Rugby à laquelle s'est associée la Ligue Nationale de Rugby à l'encontre du respect par les agents sportifs des lois et règlements en vigueur.

Sans préjuger de la suite de ces auditions, l'Union des Clubs Professionnels de Rugby s'émeut que celles-ci aient eu lieu dans le cadre de gardes à vue toujours traumatisantes moralement surtout pour des dirigeants bénévoles.